

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ME ANAIS GILLES SOCIÉTÉ MA BELLE PAGE POUR UNE ANIMATION DE NOËL LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2026

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDERANT qu'une des missions du RPE inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance en organisant des ateliers d'éveil. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le RPE en cohérence avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Ils sont, le cas échéant, enrichis de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture.

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet l'intervention de Mme GILLES Anaïs auprès des enfants accueillis par les assistants maternels du Territoire du RPE 1.2.3 Soleil afin de proposer une animation de Noël, contes et atelier, pour environ 40 enfants de 8 mois à 3 ans. Ces animations se doivent de répondre au projet établi par le Relais Petite Enfance ;

La Présidente décide de signer la présente convention, qui a pour objet la participation des enfants du RPE 123 Soleil accompagnés de leur assistante maternelle, à une animation de Noël proposée par Mme Anaïs GILLES qui aura lieu le vendredi 18 Décembre 2026 pour un montant de 360 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 14 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

